

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

### DELIBERATION

#### **OBJET : Impasse d'Armor – acquisition gratuite de la parcelle DB 214**

---

Rapporteur : Joseph FORES

Le propriétaire de la parcelle DB 103 a divisé le fond de sa propriété en deux lots constructibles.

Le 20 août 2008, un alignement a été délivré à l'angle Sud-Ouest du lot A.

Le géomètre a délimité la partie soumise à l'alignement, représentant 10 m<sup>2</sup> et cadastrée DB 214.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition gratuite de la parcelle DB 214 ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
L'adjoint délégué,

Joseph FORES